

## Graffiti

### Liste (évolutive) des espaces autorisés

#### **Espaces à disposition sans autorisation (aussi appelés « Wall of Fame »)**

- Passage de Chauderon (le long de la bibliothèque municipale)
- Vallée de la Jeunesse, Maladière (les 2 tunnels sous le rond-point)
- Arsenic, sous le pont du M1, longeant l'ERACOM
- Praz-Séchaud, murs anti-bruit de l'autoroute
- Chemin du Martinet, les 2 passages sous-voies
- Escaliers de Montelly
- Rue de la Barre, Chemin des Ecoliers et Pré-des-Druides
- Chemin de la Clochette (zone de l'ancien Vivarium)
- Toit du dépôt des TL à la Borde, entre Bellevaux et Vieux-Moulin
- Passage souterrain à l'avenue du Grey
- Ruelle devant le Zinéma (Maupas 4)
- Mur le long du Bowl de Vidy (mais pas à l'intérieur du Bowl)

#### **Espaces à disposition avec autorisation délivrée par le Délégué jeunesse**

- Passage situé au Chemin de Pierrefleur, près du Terrain d'Aventure

#### **Espaces à disposition avec projet à déposer auprès du Délégué jeunesse**

- Boîtes électriques (toute la ville)
- Kiosque de Montriond
- Centre de loisirs de la Bourdonnette
- Centre de loisirs des Bergières
- Collège de Pierrefleur
- Collège de Béthusy
- Collège du Vieux-Moulin (piscine + terrain de basket)
- Collège de Grand-Vennes
- L'intérieur du Bowl (Vidy)

D'autres endroits peuvent être utilisés pour des ateliers de graff ou des projets spécifiques, pour une durée déterminée, toujours avec l'autorisation de la Ville.

**Il est important de noter que les graffs ne pourront contenir aucun message violent, insultant, sexiste ou raciste, ni avoir des visuels pouvant choquer (sexuel, armes, ...). En cas d'abus, des dénonciations pourraient intervenir.**

En cas de doute, merci de contacter le Délégué à la jeunesse, **Tanguy Ausloos** au **079 506 49 47**

Lausanne, le 11.08.2023